CANADA Province de Québec M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 18 avril 2017, à 19h30, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jacques Cadieux, maire suppléant, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur Jacques Cadieux, maire suppléant, Mesdames les conseillères; Francine Fortin, Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Monsieur le conseiller; Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence du maire suppléant, sont également présents, Me John-David McFaul, greffier, Dinah Ménard, trésorière et le directeur général Daniel Mayrand.

Sont absents: Robert Coulombe, maire

Michel Lyrette, conseiller

RÉSOLUTION NO 2017-04-067 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en ajoutant les items suivants :

- 8.2 Pour adopter le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées dans le cadre du programme de la taxe d'accise, TECQ 2014-2018;
- 10.2 Autorisation de présenter une demande d'aide financière dans le cadre : « Appel de projets en culture » auprès de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2017-04-068 Adoption du procès-verbal du 3 avril 2017.

Il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 3 avril 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2017-04-069 Pour payer les comptes payables du mois de mars 2017.

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes payables pour les activités

financières pour le mois de mars 2017 s'élève à

188 579,05 \$;

POUR CE MOTIF,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables ci-haut mentionnés, pour un montant de 188 579,05 \$;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes payables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2017-04-070 Pour adopter le plan d'intervention pour le

renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées dans le cadre du programme de la taxe d'accise, TECQ

2014-2018.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a fait préparer par l'ingénieur

de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, une révision de son plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées et des chaussées dans le cadre du programme de la taxe

d'accise, TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont d'accord

avec la version finale de ce plan d'intervention;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

la Ville de Maniwaki accepte le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'eaux usées et des chaussées dans le cadre du programme de la taxe d'accise, TECQ 2014-2018;

ET QU'

une copie soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2017-04-071 Projet de schéma révisé de couverture de

Projet de schéma révisé de couverture de risques de la MRC Vallée-de-la-Gatineau. Avis de la Ville de Maniwaki concernant le plan de mise en œuvre relatif à son territoire.

CONSIDÉRANT QU'

en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité* incendie, un schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QUE

la MRC Vallée-de-la-Gatineau a adopté le 16 août 2016, une résolution dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;

CONSIDÉRANT QUE

la MRC Vallée-de-la-Gatineau a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire, un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QU'

en vertu de *l'article 15* de la *Loi* précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC Vallée-de-la-Gatineau sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE

chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que de son engagement à le respecter et à le réaliser;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

la Ville de Maniwaki donne un avis favorable aux propositions de la MRC Vallée-de-la-Gatineau contenues dans le plan de mise en œuvre concernant son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise œuvre applicable à son territoire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2017-04-072 Autorisation de présenter une demande

Autorisation de présenter une demande d'aide financière dans le cadre : « Appel de projets en culture » auprès de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

CONSIDÉRANT QUE

depuis les 3 dernières années, la Ville de Maniwaki a offert à la population, des activités nommées : « Les Nombrils de la semaine » qui se déroulent les mercredis pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE

la population a participé en grand nombre à ces activités;

CONSIDÉRANT QUE

la Ville de Maniwaki souhaite faire une demande d'aide financière auprès de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour offrir d'autres activités culturelles qui seraient très rassembleuses pour tous les citoyens de la MRCVG;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil autorise Daniel Mayrand, directeur général, à présenter et à signer tous les documents relatifs, au nom de la Ville de Maniwaki, pour cette demande d'aide financière auprès de la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre : « Appel de projet en culture ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2017-04-073 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 19h35.

AD	OOPTÉE
Jacques Cadieux, maire suppléant	M ^e John-David McFaul, greffier